

Questions orales

[Traduction]

L'UTILISATION D'AVIONS AMÉRICAINS POUR COMBATTRE LES FEUX DE FORÊT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Connaît-il et approuve-t-il la politique de son ministère qui permet à des avions américains de venir du Michigan en Ontario pour combattre des incendies, tandis que les appareils canadiens de lutte contre les incendies restent inutilisés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si mon bon ami voulait me fournir un peu plus de détails à ce sujet, je me ferais un plaisir de répondre tout de suite à sa question. Il est en tout cas bien connu que nous accordons généralement la priorité aux exploitants canadiens.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS—L'ÉGALITÉ POUR LES COMMIS

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Compte tenu du fait que celui-ci a annoncé hier une augmentation de traitement de 9.5 p. 100 pour les fonctionnaires qui font partie des groupes de la haute direction et des sous-ministres, compte tenu du fait que la plus récente offre du gouvernement aux commis et aux préposés au traitement des données était de 7 p. 100, et étant donné que l'échelle de traitements des cadres supérieurs se situe entre \$35,000 et \$65,000 alors que la plupart des employés de soutien dont 85 p. 100 sont des femmes, ne gagnent que le salaire misérable de \$12,800 par année, le ministre est-il maintenant disposé à offrir aux employés de soutien une augmentation qui soit comparable en dollars à celle des cadres supérieurs ou du moins comparable en pourcentage à l'augmentation du coût de la vie, afin de respecter l'engagement exprimé par le gouvernement dans le discours du trône de traiter équitablement la main-d'œuvre féminine?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, l'augmentation accordée hier au groupe des cadres est très raisonnable et, comme je l'ai dit, elle est inférieure à celle que nous avons recommandée au groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction. La rémunération des cadres de la Fonction publique est loin d'être alignée sur celle des cadres du secteur privé.

Or, j'ai déclaré—et le député le sait—que le gouvernement a pour principe d'essayer d'aligner ses salaires sur ceux qui sont pratiqués dans le secteur privé. Cela étant, le groupe en question a opté pour la conciliation. Je crois savoir que les membres de la commission de conciliation vont être nommés très prochainement. Je suis convaincu qu'une résolution juste et heureuse va intervenir incessamment dans le cadre des négociations salariales concernant ce groupe particulier.

LA RÉDUCTION DU PERSONNEL FÉMININ AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, je trouve que le gouvernement devrait donner l'exemple dans ce domaine. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du chômage, je veux dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. McDermid: Le premier titre était tout à fait approprié.

M. Parker: C'est vrai. Étant donné que le ministre se pose en champion de l'égalité des femmes et compte tenu de sa stratégie d'emploi dont il se vante tant, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il a laissé la division de l'emploi des femmes se dégrader au point de réduire de cinq à un employé le personnel de ce service et pourquoi il n'a pas l'intention de doter le poste de chef de la division de l'emploi féminin qui s'est libéré récemment?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne laisse rien se dégrader au ministère du tout.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Madame le Président, je signale au député que tous les ministères et toutes les commissions ont dû se soumettre à des restrictions imposées par des gouvernements antérieures, mais qu'il y a des postes et des années-personnes disponibles dans ce secteur. J'ai donné instruction, dans le cadre du programme de restrictions, d'adopter certaines méthodes de budgétisation. Cela m'a été signalé il y a quelques semaines. J'ai demandé qu'on rétablisse ces postes.

D'autre part le poste en question n'a pas été doté parce que la titulaire actuelle est en congé de maladie, et le poste restera ouvert jusqu'à ce que nous soyons autorisés à le combler. Comme la titulaire sera absente pour quelque temps, nous devons déterminer si elle reviendra ou si nous devons entreprendre les démarches de recrutement habituelles afin de trouver une remplaçante.

* * *

L'IMMIGRATION

L'OCTROI D'AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES—LES MÉTHODES D'EXPULSION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser des questions au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet de l'affaire Calamusa.

J'ai trouvé fort intéressant que le ministre dise que les méthodes suivies en l'occurrence étaient les méthodes habituelles, et je pense que la Chambre voudrait savoir en quoi consistent exactement ces méthodes normales ou habituelles. Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre que, selon le gouvernement et lui-même, c'est la façon habituelle de procéder que de conduire à l'étranger dans une voiture officielle une personne expulsée, de lui donner un permis ministériel, puis d'attendre et de ramener cette personne de l'étranger à la ville, au Canada, d'où cette personne était partie dans une voiture officielle? Traite-t-on ainsi toutes les personnes expulsées qui ont droit à des permis spéciaux?